CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de L'Education et des Collèges Service Informatisation des Collèges 11437

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET : Convention avec le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) relative à l'achat de fournitures de services de télécommunication et de prestations associées pour les collèges publics - Rectification d'erreur matérielle.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux Collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du développement de la politique d'informatisation des collèges, le Département a déployé dès 2016 un réseau informatique permettant d'interconnecter l'ensemble des 135 collèges des Bouches-du-Rhône et sites associés, et de les relier au réseau Internet.

Par délibération n° 162 du 25 septembre 2020, vous avez approuvé une convention permettant à la collectivité de contractualiser avec la centrale d'achat Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) pour assurer la continuité et la maintenance de ce réseau informatique interconnecté à très haut débit durant deux ans, dans l'attente d'un nouvel appel d'offres.

Suite à une erreur matérielle dans les annexes de la convention, il convient d'approuver la convention modifiée, annexée au présent rapport. Elle permettra à la collectivité de contractualiser l'achat des prestations d'abonnements et de maintenance sur les deux lots des marchés Télécoms du RESAH, dans les conditions techniquement et financièrement avantageuses.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL